



Compte rendu du CT ENAC

En préambule au CT, FO fait une déclaration liminaire sur la nécessité de préserver et renforcer le dialogue social en cette période de difficultés et de restrictions budgétaires.

Nous alertons l'administration sur la gestion des moyens et des effectifs de l'école. L'évolution de l'ENAC doit passer par la concertation et l'implication des personnels.

▪ **POINT 1** : Approbation du procès-verbal des CT de l'ENAC du 28/10/2014.

FO tient à corriger un point lié à l'activité sur le site d'Aix-Les-Milles. Si l'activité vol, DGA notamment, est effectivement en baisse, et nous le regrettons, les personnels en place ne sont pas pour autant "désœuvrés". Leur renfort à l'activité maintenance de MPL, en sous-effectifs, est plus que nécessaire.

▪ **POINT 4** : la modification du périmètre de la subdivision LH/PSY psychopédagogie et facteurs humains, intégrant les activités formation au pilotage, est approuvée à l'unanimité.

▪ **POINT 5** : Le transfert des activités d'OP vers Toulouse est acté. Les travaux ont commencé avec pour objectif un transfert au 1er juin 2015. FO, avec la CFDT, l'UNSA et la CGT, a obtenu un vote en CHSCT pour que les situations des agents de TA, du SG et d'OP soient traitées avec tout l'égard que doit une direction à ses agents en terme de conditions de travail (le CHSCT a validé le transfert à l'unanimité ce matin). La nouvelle organisation a pour but de sortir définitivement de la situation conflictuelle qui dure depuis la fusion et de permettre une meilleur synergie des enseignements de l'ENAC.

FO souhaite que, la PRC publiée et les travaux entamés, les points actés en CT (navettes, adaptations horaires...) soient éclaircis et proposés aux agents afin qu'ils puissent préparer leur futur rythme de travail. La note SDP concernant la gestion des dossiers individuels PRC a été publiée mardi 24 mars, à destination des RH des services DGAC et ENAC.

FO rappelle au comité que les personnels restant à Muret doivent, eux aussi, faire l'objet du même respect des règles du travail : maintien de l'activité liée au poste, propositions de transferts vers les postes pérennes libérés sur le centre et le département T, gestion transparente des affectations.

▪ **POINT 6** : point sur la situation des personnels de Saint-Auban.

Sur 11 agents concernés, 3 partent en retraite, 2 sont affectés à l'ENAC et 6 rejoignent les services DGAC d'Aix-En-Provence. Il aura fallu bien des réunions et débats pour que les personnels soient entendus. FO aura agi jusqu'au bout pour que les demandes des agents soient prises en compte.

Au-delà du cas Saint-Auban, l'entente interservices et les outils sociaux protocolaires s'avèrent bien légers pour traiter de bouleversements professionnels et privés.

Surtout quand les problèmes de répartition de masse salariale viennent polluer le débat.

▪ **POINT 7** : point sur le projet de décret EPSCP grand établissement.

Le but de ce projet est de permettre la reconnaissance de l'ENAC comme établissement supérieur d'enseignement et de recherche (mastères, école doctorale, fondation). Dans l'attente du futur calendrier, les OS rappellent leur attachement aux statuts des agents et à la tutelle de la DGAC, et demandent à être



informées plus fréquemment, et en avance, des prises de décision, afin que les personnels ne restent pas à l'écart de cette évolution majeure.

▪ **POINT 9** : résultats du sondage sur l'utilisation de la badgeuse à l'ENAC Toulouse (SG/AC).

75% des agents interrogés sont favorables au maintien de la pointeuse. **FO prend acte du résultat issu de l'expression démocratique.** Pour autant, nous ne souhaitons pas d'extension du processus qui ne serait pas issue de la demande exclusive des personnels.

▪ **POINT 10** : projet de COP 2016-2019, modalités de concertation des personnels.

Un premier séminaire, le 7 avril, permettra aux agents d'exprimer leurs attentes de ce deuxième contrat entre l'ENAC et le MEDDE. La direction souhaite la participation de la hiérarchie et des directions métier (DSNA, DSAC) mais aussi des personnels, via les organisations syndicales.

▪ **POINT 11** : note sur l'exploitation des données HDA.

HDA, mis en place en 2011, a été rafraîchi pour simplifier la saisie. Le taux de saisie (obligatoire) est maintenant satisfaisant pour la comptabilité analytique. Une note sera publiée, précisant les cas autorisés d'extraction des données. FO a demandé que le quota d'heures non remplies par les agents dans la semaine soit automatiquement complété par de l'activité liée à l'entité à laquelle ils appartiennent. Aujourd'hui, une mise à l'échelle est réalisée, ce qui peut déformer les déclarations des agents. FO convient que le nombre d'heures affectées à chaque code analytique puisse être vérifié **de manière globale** par les responsables des entités et/ou des projets associés à ces codes, afin d'obtenir des estimations des coûts aussi précises que possible.

▪ **POINT 12** : point d'information sur la loi SAUVADET.

La DGAC a identifié 10 contractuels ENAC susceptibles d'intégrer les corps TSEEAC, IESSA, IEEAC et ATTAC. Elle exclut de fait les professeurs d'anglais, **ce que ne comprend pas FO**, et n'a pas à ce jour de réponse du MEDDE pour les enseignants chercheurs (EC) vers le corps des chercheurs du MEDDE, récemment créé par fusion des divers corps de chercheurs du ministère. Ce corps ne reconnaît l'enseignement que comme une activité annexe. L'attention de l'administration est attirée sur le fait que l'ENAC exige 50% de charge d'enseignement, ce qui pénaliserait fortement nos EC dans leur évolution de carrière dans le corps proposé. Si, comme à l'université, le statut proposé prévoit une rémunération sous forme de vacation des EC, ils seront rémunérés en vacation dès la première heure de cours.

FO rappelle aussi l'autre option de l'intégration des EC de l'ENAC : le corps des IEEAC. L'ENAC reviendra vers la DGAC pour proposer cette solution en cas d'échec de la première.

FO signale que la ministre de la Fonction Publique a annoncé un report de la butée du dispositif de mars 2016 à mars 2018.

▪ **POINT 13** : les bilans des audits CGEDD (Développement durable) et HCERES (Enseignement supérieur) sont positifs et notent la volonté de l'ENAC de développer la recherche, ainsi que la cohérence et des enseignements. Le rapport de la Cour des Comptes ne sera, on s'en doute, pas du même tonneau. Qui s'en étonnerait ? **FO déplore ces charges récurrentes dont est l'objet l'ENAC, alors que les agents font des efforts importants dans un contexte plus que contraint.**

▪ **Questions FO:**

Mention d'unité des Instructeurs TSEEAC :

Suite aux rencontres FO/Direction ENAC et FO/Direction SNA-Sud du 4 février dernier, un accord bilatéral semblait se dessiner, et nous étions en droit de penser que les conventions entre les aéroports F et G du SNA Sud et l'ENAC seraient rédigées à court terme. Ce sujet, que FO aborde de puis 2 ans en CT et hors CT, doit être traité avec plus de bonne volonté. **Nous demandons qu'une réunion soit organisée entre le SNA/S, l'ENAC et les OS afin de sortir du tunnel. FO demande expressément que les OS soient associées à la rédaction de cette convention comme le spécifie le parcours enseignant.** Le Directeur s'engage à ce qu'elle ait lieu au plus vite et que les conclusions fassent l'objet d'un point au CT de juin.



Parcours « enseignants » :

Les aspects fonctionnels du parcours enseignant n'ont toujours pas été pris en compte, des avancées significatives sont-elles programmées ? Il semble que l'Administration n'a pas conscience que les Instructeurs TSEEAC s'inscrivent pleinement dans ce parcours enseignant, et pas seulement pour ce qui concerne l'obtention de la mention d'unité. En effet, ils sont aussi concernés par le statut d'enseignant confirmé auquel ils peuvent prétendre après 36 mois d'exercice, et qui doit leur ouvrir l'accès au RTAC (ce qui, comme évoqué ci-dessus, n'est actuellement pas le cas). L'administration regrette que le dossier soit bloqué au Guichet Unique. FO demande aussi que l'équité soit respectée entre départements, ce dont elle n'est pas sûre.

Coefficients :

Les coefficients d'enseignement ne s'appliquent toujours pas aux Instructeurs TSEEAC d'ATM, pas plus qu'à ceux de la DFPV pour les simulations et les travaux dirigés. Cet « oubli » paraît fâcheux à l'heure où la définition d'un BO devient incontournable. Il serait illusoire d'envisager ce BO sans compter les charges d'enseignement pondérées de ces coefficients. FO demande formellement, une nouvelle fois, l'ouverture d'un GT pour définir ces paramètres. L'administration s'engage à lancer ce GT.

Annuaire et trombinoscope :

Nous disposions avec Lotus d'un outil convivial et utile qui permettait d'associer un visage à un nom sur un mail ou un appel téléphonique. Cette fonctionnalité n'a pas été reprise dans Amélia. A la demande de FO, cette fonctionnalité sera intégrée dans l'annuaire Escale.

Effectifs :

Suite aux nombreuses questions des OS à ce sujet, l'administration a présenté l'évolution sur 4 ans (2011-2014). Les effectifs sous plafond (subventionnés) ont baissé de 20 ETP/an (874 à 812). L'absence de lisibilité sur les effectifs et les conditions d'emploi des contractuels (passés de 31,5 à 51,8 ETP dans la même période) mérite une concertation avec les OS.

Nous alertons l'administration sur la baisse importante des effectifs DFPV (BIS, maintenance à MPL, YAN, T à Muret) ou l'inadéquation de ceux-ci à la flotte et son utilisation (MUR). La politique gouvernementale de non embauche d'ouvriers d'État est inacceptable. Ils sont de fait le gros bataillon de perdants, dans les centres et à SG/IL, où la tentation du passage aux contractuels semble s'amplifier, alors que les fonctions sont pérennes. Nous dénonçons aussi la baisse notable d'effectifs administratifs (SG).

Action sociale :

Depuis 2013 les agents ne bénéficient plus de la prestation "chèques vacances", à destination des revenus les plus bas. L'ENAC, ne pouvant plus passer de convention de prestation, s'est tournée vers la DGAC et attend une réponse après concertation avec la sous-direction des finances (SDF).

Les prix de la restauration collective ont bondi dans certains centres. La politique de lissage des tarifs ENAC rencontre de sérieuses difficultés. Nous demandons la révision, en concertation avec le CLAS-ENAC, de la politique tarifaire. La direction a fait le même constat et cherche une solution à un maintien de tarifs acceptables pour les petits centres, ou une alternative aux cantines. FO rappelle la nécessité d'assurer la prestation repas sur les centres recevant des stagiaires.

La délégation :

Corinne BARTHES, Magali MILLISCHER, Jean-Marc CAMPS, , Jean-Christophe MAZIN
Nicolas PETEILH, Jean-Pierre SALANOUBAT, Bertrand VILLACRÈS

